



CONSEIL COMMUNAL DU 7 OCTOBRE 2024
GEMEENTERAAD VAN 7 OKTOBER 2024

NOTES EXPLICATIVES
TOELICHTINGSNOTA

Ouverture de la séance à 19:00
Opening van de zitting om 19:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

- 1 **Secrétariat communal - Indemnisation des travailleurs de la voirie pour les jours de grève durant le mois de septembre 2024.**

LE CONSEIL,

Attendu que :

Les travailleurs de la voirie ont entamé une grève pour exprimer à l'autorité cor conditions de travail difficiles dans lesquelles ils travaillent,

Que le mouvement de grève a duré huit jours et que la perte salariale pour les trav ont subi les mouvements de grève est importante,

Que la grève était le seul moyen pour ces travailleurs pour faire entendre leurs voix

DECIDE :

De ne pas pénaliser les travailleurs au niveaux salariales et d'assimiler les jours de jours de prestation ordinaires.

Gemeentelijk secretariaat - Vergoeding voor de wegwerkers voor stakingsdagen in september 2024.

-
- 2 **Secrétariat communal - Comptes annuels de l'exercice 2023.**

LE CONSEIL,

Vu le titre VI de la nouvelle loi communale et en particulier les articles 96 et 240

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité (RGCC) ;

Vu les arrêtés ministériels des 30 octobre 1990 et 23 septembre 1991 accompagnés et du 10 janvier 1996 fixant les documents comptables

Vu les circulaires du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale notamment :

- du 10 septembre 1998 relative à la présentation et au contenu des comptes communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- du 09 février 2024 relatives à la clôture des comptes 2023 ;

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes de 2023.

Gemeentelijk secretariaat - Jaarrekening voor het boekjaar 2023.